

BELFORT

Plus de 2 500 motards protestent contre le contrôle technique

Un tel cortège n'avait plus été vu depuis longtemps. Plus de 2 500 motards en colère se sont réunis ce samedi à Belfort pour s'opposer au projet de contrôle technique pour les deux-roues.

Les Motards en colère et les Bikers de France voulaient frapper un grand coup. Pari largement réussi. Ce samedi après-midi, plus de 2 500 motards de toute la Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine ont convergé vers Belfort pour protester contre les nouvelles réglementations qui pourraient leur être imposées. Mais parmi la foule compacte massée sur la place Meyer, derrière la maison du Peuple, deux mots cristallisaient toute la colère : contrôle technique.

La sécurité ? « Un faux argument »

Si le ministère des Transports a indiqué que la France n'était pas prête à le mettre en place au 1^{er} janvier 2022, la mesure pourrait revenir plus tard. Et l'argument de la sécurité avancé comme justification ne convainc pas les motards. « C'est



Plus de 2 500 motards ont fait entendre leur colère ce samedi dans les rues de Belfort.

Photo ER/Aurélien BRETON

un faux argument. Moins de 1 % des accidents de moto sont dus à un défaut du véhicule », rappelle Jean-Luc Holveck, coordinateur de la FFM 90.

« Dans les pays où le contrôle technique existe déjà, cela n'a pas fait baisser le nombre d'accidents. C'est bien la preuve que ces règles sont faites par des gens qui n'y connaissent rien à la moto », râlent Thierry et Christelle, venus du Haut-Rhin et de Haute-Saône, dont

la Yamaha 850 TDM a l'air tout droit sortie d'usine malgré ses 23 ans.

Un simple coup d'œil dans les allées confirme que les motards sont aux petits soins pour leur machine. « Je ne vais pas rouler avec n'importe quoi. Aujourd'hui, avant chaque sortie, je vérifie les pneus, les plaquettes de frein, les niveaux d'huile, la tension de la chaîne. Qu'est-ce qu'un contrôle technique va m'apporter de plus ? », s'inter-

roge Guillaume, d'Altkirch.

La fin de la customisation

De plus ? Cynthia, juste à côté de lui, ne le sait pas non plus, mais de moins... « Moi, je ne pourrais plus rouler parce que mes motos ont été modifiées », explique la Haut-Rhinoise.

Non loin de là, Jérémy, venu de Ranspach-le-Haut avec son fils de 9 ans dans un side-car Moto Guzzi aménagé par ses

soins, craint que le contrôle technique signe « la fin de la customisation ». « Moi je suis un motard d'atelier. J'aime bricoler mes machines. Là, ce sera impossible. »

Un cortège de plus d'un kilomètre de long

Vers 14 h 30, motos, trikes, side-cars et même scooters ont fini par se mettre en route dans un vrombissement assourdissant. L'impressionnant cortège de près d'un kilomètre de long a parcouru les principaux axes de Belfort, Danjoutin et Andelnans créant au passage quelques perturbations. Avec des pauses devant les centres de contrôle technique de l'agglomération pour faire entendre leur mécontentement. Mais aussi place Corbis pour sensibiliser les passants.

Le cortège s'est finalement dispersé peu après 17 h après un ultime rassemblement devant la préfecture. Avec la promesse de rester mobilisé. « Si on laisse passer le contrôle technique, c'est la porte ouverte à tout. Tout ça, c'est juste une nouvelle machine à fric », résume Richard, avant de repartir vers Mulhouse.

Aurélien BRETON

BELFORT

Conduite après usage de stupéfiants : six mois de prison

Le tribunal judiciaire de Belfort a condamné, vendredi matin, un Montbéliardais de 43 ans qui a été contrôlé deux fois au volant d'une voiture après avoir consommé des stupéfiants. Il a aussi décidé d'annuler son permis de conduire avec interdiction de le repasser durant un an.

Lors de son audition en garde à vue, un Montbéliardais de 43 ans a déploré la « malhonnêteté des revendeurs belfortains » qui ne lui ont vendu que 0,9 g au lieu du gramme acheté. Le prévenu comparait devant le tribunal judiciaire de Belfort pour deux conduites après usage de stupéfiants.

Il a été interpellé une première fois le 4 mars dernier



Une patrouille de la BAC a interpellé le suspect le 4 mars. Il venait de se ravitailler en drogue aux Résidences. Photo ER/Corinne SAIDI-CHABEUF

vers 16 h 15. Quelques minutes plus tôt, les policiers de la brigade anticriminalité avaient remarqué que le quadragénaire allait se ravitailler au point de deal de la rue d'Oslo. Puis celui-ci est parti, à vive allure, en direc-

tion de Essert, ce qui avait persuadé les policiers de le contrôler.

Il avait alors spontanément remis ses sachets de cocaïne et d'héroïne et prétexté qu'il cherchait de la résine de cannabis. Comme le point de deal n'avait pu lui en fournir, il s'était reporté sur des drogues dures. Les vérifications ont dévoilé qu'il conduisait un véhicule malgré la suspension de son permis. Le 13 février, un contrôle a révélé qu'il conduisait encore après avoir consommé des stupéfiants.

Le tribunal a condamné le Montbéliardais à six mois de prison ferme et à l'annulation de son permis avec interdiction de le repasser pendant un an.

Pascal CHEVILLOT

FONTAINE

Grosse émotion après la découverte d'un corps sur un parking de l'Aéroparc

Ce sont ses collègues qui ont découvert le corps inanimé d'un quinquagénaire sur le parking de l'entreprise Snop, à Fontaine, vendredi vers 10 h 30. Il était visiblement en arrêt cardio ventilatoire. Ils se sont précipités pour pratiquer un massage cardiaque. Les pompiers de Montreux-Château ont ensuite pris le relais avec des médecins du SMUR. Un défibrillateur, qui appartenait à une entreprise voisine, a été utilisé mais en vain.

Le décès étant subit, un obstacle médico-légal a logiquement empêché la signature du permis d'inhumer. Les gendarmes qui sont intervenus ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la mort. Un techni-

icien en investigation criminelle a procédé à des constatations. La thèse du malaise cardiaque paraissait privilégiée.

Selon ses collègues, le Danjoutinois âgé de 59 ans, qui travaillait dans l'entreprise comme cariste, venait prendre son poste quand il se serait écroulé subitement. Toujours d'après eux, le défunt était à une semaine de son départ en retraite. Le décès a provoqué une forte émotion parmi le personnel qui se demandait pourquoi l'entreprise ne disposait pas d'un défibrillateur. Quatre employés, qui ont été choqués, ont été examinés par les médecins mais n'ont pas été transportés.

P.Ch.